



Règlement du Challenge de dessin « lilyflowers2 »

En Quête de Lilyflowers - lily trouve son nouveau monde

Article 1 - Organisateur

L'organisateur du challenge est Alain Merville, ESEATY, domicilié au 34 rue Malard, 31700 Blagnac (ci-après "l'organisateur").

Article 2 - Objet du Challenge

Le présent challenge de dessin (ci-après "lilyflowers2") est organisé dans le but de proposer des idées de personnages qui pourront, le cas échéant, faire partie de la prochaine aventure du livre pour enfants « En Quête de Lilyflowers - Lily trouve son nouveau monde » qui sortira courant octobre 2024.

Article 3 - Dates et Durée

Le Challenge se déroulera du 1er août 2024 au 31 août 2024 inclus.

Article 4 - Conditions de Participation

Le Challenge est ouvert à toute personne physique résidant en France, âgée de 7 à 77 ans (ci-après "le Participant"). La participation des mineurs est soumise à l'autorisation préalable de leurs représentants légaux.

Article 5 - Modalités de Participation

Pour participer, chaque Participant doit :

1. Télécharger le kit de participation sur le site eseatyillustrations.com
2. Réaliser un dessin d'un personnage original.
3. Envoyer son dessin par courrier électronique à l'adresse suivante : lilyflowers@eseatyillustrations.com
4. Joindre la fiche de participation incluant le nom, prénom, âge, une adresse email du Participant. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être jointe.
5. Poster son dessin en commentaire du post LinkedIn ou Instagram lançant le concours en incluant les deux hashtags suivants : #lilyflowers2 #eseatyillustrations

Article 6 - Sélection et Désignation des Gagnants

Les dessins seront évalués par un jury composé de membres de l'équipe éditoriale de « En Quête de Lilyflowers » (ci-après "le Jury"). Les critères de sélection porteront sur l'originalité, la créativité et la pertinence par rapport à l'univers de « En Quête de Lilyflowers ».

Article 7 - Annonce des Résultats

Les résultats seront annoncés le 23 septembre 2024 sur le site internet de l'Organisateur et par courrier électronique aux gagnants.

Article 8 - Récompenses

Le dessin sélectionné sera intégré, avec mention de l'auteur ou de l'auteurice, dans le prochain livre « En Quête de Lilyflowers » qui sortira courant Octobre 2024. Le gagnant ou la gagnante recevra un exemplaire gratuit du livre dédié.

Article 9 - Droits d'Auteur et Propriété Intellectuelle

En participant au Challenge, chaque Participant accepte de céder à titre gratuit à l'Organisateur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le dessin soumis, incluant les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de diffusion, pour une durée illimitée et pour le monde entier.

Article 10 - Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Challenge sont destinées à l'Organisateur et seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à eseatyillustrations@gmail.com.

Article 11 - Acceptation du Règlement

La participation au Challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du règlement sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Article 12 - Modification du Règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Challenge sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 13 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout incident ou dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir à l'occasion de la participation au Challenge.

Fait à Blagnac, le 31 Juillet 2024.

Alain MERVILLE